

Berne, le 14 avril 2014

Conditions de travail illégales pour les médecins-assistants et chefs de clinique

Pour près de 70 pourcent des médecins-assistants et chefs de clinique de Suisse, les conditions imposées par la loi sur le travail ne sont pas respectées. Un quart d'entre eux travaille même plus de 60 heures par semaine. C'est ce que révèle une étude représentative menée par l'institut DemoSCOPE, effectuée sur mandat de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC). Sur la base des résultats, l'ASMAC estime que la santé des médecins et la sécurité des patients est en jeu et exige expressément le respect des dispositions légales. L'étude a été réalisée durant le premier trimestre 2014 et 3'300 médecins-assistants et chefs de clinique ont été sondés dans toute la Suisse.

Depuis 2005, la loi sur le travail s'applique aussi aux médecins-assistants et chefs de clinique. Depuis des années, l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC) s'engage pour le respect de ces dispositions. Mais le plus récent sondage représentatif démontre une fois de plus que dans la plupart des hôpitaux de Suisse, les violations de la loi sont à l'ordre du jour. Pour 69% des personnes interrogées, une ou plusieurs dispositions de la loi sur le travail ne sont pas respectées. Ainsi, dans la moitié des cas, la durée de travail moyenne se situe en-dessus des 50 heures hebdomadaires prescrites par la loi. Un quart des personnes interrogées travaille même plus de 60 heures par semaine.

Quelques résultats:

- La durée de travail moyenne hebdomadaire des médecins-assistants et chefs de clinique en Suisse est de 56.5 heures (pour un taux d'occupation à 100%): De ce fait, elle dépasse de 6.5 heures (ou 13%) la limite hebdomadaire maximale de 50 heures.
- Un médecin-assistant ou chef de clinique sur quatre travaille en moyenne plus de 60 heures par semaine et donc plus de 20% au-dessus de ce que permet la loi.
- La durée de travail hebdomadaire fixée dans le contrat n'est respectée que pour 29% des médecins-assistants et chefs de clinique.
- À cela s'ajoute qu'en moyenne, plus de deux heures de travail par semaine ne sont pas notées par les médecins-assistants et chefs de clinique.
- L'an dernier, 52% des médecins-assistants et chefs de clinique ont travaillé au moins une fois plus de sept jours d'affilée (ce qui est interdit par la loi).
- En moyenne, les médecins-assistants et chefs de clinique effectuent 141 heures supplémentaires par année.

- Les heures de travail effectives sont en nette opposition avec la durée de travail souhaitée: plus de la moitié des médecins-assistants et chefs de clinique souhaiterait que la semaine de travail ne dépasse pas les 42 heures, 38% souhaiteraient travailler jusqu'à 50 heures et seuls 5% souhaitent travailler plus de 50 heures.

La conséquence de cette énorme charge de travail est une violation crasse de la loi sur le travail: au total, 69% des médecins-assistants et chefs de clinique travaillent dans des conditions illégales. La contradiction entre le temps de travail souhaité et la durée de travail effective explique en outre l'important nombre de ceux qui quittent la profession, ce que la Suisse ne peut pas se permettre alors qu'elle manque de médecins.

L'importante charge de travail a des conséquences sur la santé des médecins et par conséquent aussi sur celle des patients:

- La moitié des médecins-assistants et chefs de clinique sont souvent ou la plupart du temps fatigués. Un quart d'entre eux souffre d'épuisement physique et/ou émotionnel.
- 38% des médecins-assistants et chefs de clinique ont personnellement constaté que la vie d'un patient avait été mise en danger en raison de surmenage du corps médical.

C'est pourquoi il est clair pour l'ASMAC que:

- La loi sur le travail doit enfin être respectée aussi pour les médecins-assistants et chefs de clinique.
- Cela protège non seulement la santé des médecins, mais aussi celle des patients.
- Les médecins-assistants et chefs de clinique doivent être déchargés des tâches administratives.
- En temps de manque de médecins, il faut veiller à ce que les médecins puissent exercer leur profession aussi longtemps que possible: pour cela, il faut obligatoirement des conditions de travail plus humaines (notamment l'application de mesures favorables à la famille dans les hôpitaux).

A partir du 14 avril 2014, 11 heures, vous trouverez le Management Summary et les résultats détaillés de l'étude [ici](#).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter:

- Nico van der Heiden, responsable politique & communication ASMAC
Tél. 031 350 44 82, vanderheiden@vsao.ch
- Jacqueline Rütter, Research Consultant, DemoSCOPE
Tél. 041 375 44 93, jacqueline.ruetter@demoscope.ch
- Anja Zyska, médecin-assistante au CHUV Lausanne
Tél. 031 350 44 88, email a.zyska@gmail.com
- Mio Savic, médecin-assistant à l'Hôpital universitaire de Bâle
Tél. 031 350 44 88, email miodrag.savic@usb.ch